

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

FB/TD/YB/ n° 2021/02

Objet de la délibération :

Indemnités de fonctions du nouvel  
adjoint

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 07 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 septembre 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, Marie-France DURAND, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOKOUROFF Sonia, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Jean JOSEPH, Sylvie ROUZET, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, AMELOT Thomas, ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice

Excusés :

- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL
- ROYNEL Éric, Pouvoir à François BELHOMME
- BEULÉ Simone, Pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à Marc BAUDELLOT (arrivée en cours de séance au moment des questions et informations diverses).
- HAMARD Rolland, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

**VU** l'article L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2020/04 du 25 mai 2020 portant indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

**VU** la lettre de démission du 25 août 2021 de Madame Anne PONCON, 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**VU** l'acceptation de la démission par Madame le Préfet en date du 06 septembre 2021,

**CONSIDERANT** l'élection du nouvel adjoint au 7<sup>ème</sup> rang du tableau des adjoints ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.



2021- 174

**CONSIDERANT** que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la commission « Vie culturelle »

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **DIT** que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;
- **DIT** que le montant mensuel de l'indemnité de fonctions des adjoints reste au taux de 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, comme l'adjoint démissionnaire. Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 septembre 2021.

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

